



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du VAL d'OISE  
Canton de PONTOISE  
NEUILLY EN VEXIN

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2019

En 2019, le 18 avril, le Conseil Municipal ayant été dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. TROTET André.

Date de convocation : 11 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 10 (Présents : 7 – Votants : 9 - Absent excusé: 1)

Étaient présents : André TROTET, Martine GERBER, Philippe CAPRON, Michel JAMET, Thierry PLECQ, Michèle VALDELIEVRE, Laurent BOISSY

Absents excusés : Frédéric MARCHAND a donné un pouvoir Laurent BOISSY

Antonio DA COSTA a donné un pouvoir Michèle VALDELIEVRE

Absente excusée : Laurence DACQUET

Formant la majorité des membres en exercice.

A été élu secrétaire : Martine GERBER

### 1 Approbation du procès-verbal du 27 mars 2019

Le Conseil Municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 27 mars 2019. Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire le soumet au vote. Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 27 mars 2019.

### 2 Arrêt du Plan /Local d'Urbanisme

M. le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLU, établi dans le cadre de son élaboration, a été mené, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente ledit projet. Il explique qu'en application de l'article L.153-14 dudit code, ledit document doit être "arrêté" par délibération du conseil municipal et communiqué aux personnes mentionnées aux articles L.153-11, L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.151-4 et suivants, R.151-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le projet de PLU,

Considérant que ce projet est prêt à être transmis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes.

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'arrêt du PLU

### **3 Report de compétence « eau » à la CCVC**

Le maire indique que l'article L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales, issu de l'article 64 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015, attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Toutefois, l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 pose le principe d'un report du transfert obligatoire de la compétence « eau » et/ou « assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sous certaines conditions cumulatives :

La CCVC, concernée par ces dispositions, a ainsi lancé une étude préalable au transfert de la compétence eau potable sur son territoire. Les délais de réalisation de cette étude ne permettront cependant pas à la CCVC et aux communes membres de disposer de l'ensemble des éclairages et conclusions nécessaires à une prise de décision en toute connaissance de cause d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le maire demande au Conseil Municipal, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de se prononcer contre le transfert de la compétence eau potable à la CCVC au 1<sup>er</sup> janvier 2020, au sens de l'article L.2224-7 du Code général des collectivités territoriales, et de se prononcer en faveur d'un report du transfert obligatoire de ladite compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce report.

### **4 Ouverture d'un poste de secrétaire aux catégories B et C**

Le maire indique qu'à ce jour le poste est réservée aux agents de la catégorie A. Pour élargir le champ de recrutement pour ce poste, il est nécessaire de l'ouvrir aux autres catégories à savoir les catégories B et C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à ce type de recrutement.

### **5 Retrait du SIAA**

Compte tenu de l'avancement du projet d'assainissement collectif, le transfert de compétence début 2020 vers le SIARP, il est nécessaire de quitter le SIAA le 1 janvier 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve.

### **6 Divers**

#### **Règlement cimetière**

Madame M. Valdelièvre, maire adjointe présente une proposition de règlement pour le cimetière de Neuilly, après en avoir délibéré, le nouveau règlement est adopté à l'unanimité. Il sera affiché.

De plus le PV d'abandon des tombes permettra de 'reprendre' la possession de certaines concessions en l'état d'abandon.

### **Enfouissement des lignes**

La réception définitive aura lieu le lundi 29 avril 2019 à 9h00

### **Elections européennes**

Date dimanche 26 mai 2019

Horaires du bureau de vote : 8h00 à 20h00

### **Nuisances sonores**

Des habitants de Neuilly sont plaints auprès de la mairie de nuisances sonores générées par des cris d'oie et de la musique. A cet effet le maire a contacté les personnes mises en cause pour une réunion de conciliation en mairie avec toutes les parties, cette proposition ayant été déclinée, à la demande des personnes impliquées un courrier leur est écrit, nous attendons leur réponse.

### **Vérification liste électorale**

Cette réunion se tiendra le samedi 4 mai à 9h00 en mairie pour les membres de cette commission

### **Site**

M. Laurent Boissy, maire adjoint précise que les documents nécessaires pour la création du site sont envoyés à l'UMVO, à suivre la finalisation.

### **Comités des fêtes**

Le président du comité des fêtes, M. L. Boissy indique qu'il prévoit le repas du village vers le 15 juin

### **Budget**

Décision modificative pour 2 articles respectivement ligne 6336 en ligne 6554 et ligne 1022 en ligne 10226

### **Travaux toiture église**

Une demande de subventions auprès du CD95 sera envoyée pour réparer les ardoises endommagées suite aux vents violents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35

**ETAT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 avril 2019**

**1. Etat de présence**

TROTET André

VALDELIEVRE Michèle

BOISSY Laurent

GERBER Martine

CAPRON Philippe

DA COSTA Antonio

Pouvoir à Mme M Valdelièvre

DACQUET Laurence

JAMET Michel

Absente

MARCHAND Frédéric

PLECQ Thierry

Pouvoir à M. L. Boissy

**2. Etat des délibérations**

2019-11 : Arrêt du PLU

2019-12 : Report de transfert de la compétence 'eau' à la CCVC

2019-13 : Ouverture du poste de secrétaire aux catégories B et C

2019-14 : Retrait du SIAA

2019-15 : Décision modificative n°1

2019-16 : Tarifs concessions cimetière

2019-17 : Demande de subvention CD95 pour travaux sur l'église